

Image not found or type unknown



application de la loi littoral dans le cadre de l'extension d'un

Par **serre**, le **16/04/2009** à **16:38**

Bonjour, dans le cadre d'une extension de village, la loi littoral permettrait-elle de réaliser un lotissement avec création d'une route d'accès dans la zone des 100m, sachant de plus qu'un GR passe dans cette zone en longeant le littoral? l'article L146-4-3 du code de l'urbanisme ne s'applique-t-il pas? cette zone est dans le POS actuel classée en 1NAP et en fait exploitée par l'agriculteur qui en est le propriétaire